

LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) TERRES DE BRIE

QUI SOMMES-NOUS ?

♦ *Une méthode*

Le GAL Terres de Brie bénéficie sur la période 2014 – 2020 du programme européen LEADER: méthode de mise en œuvre d'actions de développement rural financées au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

♦ *Une gouvernance*

Le GAL Terres de Brie est administré par un comité de programmation composé à parité de vos élus et de vos représentants socio-professionnels.

♦ *Une ingénierie*

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher vous accompagnent de la maturation à la mise en œuvre de votre projet.

CONTACT

Coordinateur
du Groupe d'Action Locale
«Terres de Brie»
Benjamin LEFEBVRE
13 rue du Général de Gaulle
77120 Coulommiers
Courriel : terresdebrie77@gmail.com
Tel : 01.64.75.80.25

NOS PARTENAIRES



Terres de Brie

VOUS AVEZ DES PROJETS?

NOUS AVONS
DES FINANCEMENTS !

Paris aussi
à sa campagne !



Terres de Brie PARIS AUSSI, A SA CAMPAGNE !

POUR QUEL PROJET ?

◇ La filière agricole

- Le lait, le fromage et le brie
- Les pommes et le cidre
- La diversification agricole
- Le chanvre et/ou les agro matériaux
- La méthanisation et/ou la transition énergétique

◇ La filière tourisme :

- L'hébergement
- L'itinérance et les mobilités douces
- La restauration
- Un équipement culturel ou touristique
- Un évènement

Votre projet doit rayonner sur le territoire «Terres de Brie», soit les cinq communautés de communes : CC de la Brie des Morin ; CC du Cœur de la Brie ; CC du Pays Créçois, CC du Pays Fertois et CC du Pays de Coulommiers.

POUR QUI ?

◇ Des porteurs de projet privés : agriculteurs, entrepreneurs, artisans, associations, coopératives.

◇ Des porteurs de projet publics : collectivités et organismes associés.

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Les fonds peuvent financer :

- Des équipements
- Des études et de l'ingénierie
- De la communication
- De l'appui à l'animation

Sur 6 ans, c'est une enveloppe de 1 145 000€ de fonds européens qui pourront être investis dans les projets portés par les acteurs du territoire.

Comment sont montés et sélectionnés les projets LEADER ?

1. IDÉE DU PORTEUR DE PROJET

Rédaction de la fiche projet

2. RÉCEPTION

Accueil du projet par le GAL

3. ETUDE DU PROJET

Pertinence au regard de la stratégie LEADER

4. MONTAGE OU REDIRECTION

Dossier de cofinancement ou redirection vers d'autres dispositifs

5. ACCORD DE FINANCEMENT

Passage en comité de programmation

6. RÉALISATION

Réalisation de l'opération

7. SUIVI DU DOSSIER

Accompagnement pour la demande de paiement

A chaque étape, le Groupe d'Action Locale est à vos côtés.

